

Maisons-Alfort, le 11/07/2025

Conclusions de l'évaluation

relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché pour la famille de produits biocides ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER à base de DCOIT et oxyde de dicuivre, de la société SOROMAP PEINTURES VERNIS

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PRÉPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER de la société SOROMAP PEINTURES VERNIS.

Les produits biocides de la famille ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER, à base de 14% à 40% d'oxyde de dicuivre¹ et de 0,6% à 2,4% de DCOIT², sont des types de produit 21³ destinés à lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants sur les bateaux.

La famille de produits était composée initialement de 5 META-RCP qui ont chacun été scindés en 2 META-RCP présentant une classification différente.

Les produits biocides sont des liquides, prêts à l'emploi, destinés à être utilisés sans dilution sous forme de peinture par des utilisateurs professionnels et non professionnels.

DESCRIPTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du dossier déposé pour cette famille de produits, conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012⁴.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

¹ Règlement d'exécution (UE) 2016/1089 de la Commission du 5 juillet 2016 approuvant l'oxyde de dicuivre en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides du type de produit 21

² Règlement d'exécution (UE) 437/2014 de la Commission du 29 avril 2014 approuvant le 4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides pour le type de produits 21

³ TP21 : produits antalisser

⁴ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

Les produits de la famille ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER ont été évalués par la DEPR conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁵. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un projet de rapport d'évaluation du produit soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant finalisation et validation par la DEPR.

Les conclusions de l'évaluation présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Les travaux d'évaluation sont présentés de façon exhaustive dans le rapport d'évaluation de la famille de produits. Le résumé des caractéristiques du produit (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

Après consultations du comité d'experts spécialisé " substances et produits biocides", réuni le 19 décembre 2019 et de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. Toutefois, les tests de corrosion aux métaux fournis ne couvrent pas les produits contenant une concentration en cuivre total supérieure à 24%. Par conséquent, aucune classification ne peut être établie pour les produits des META-RCP 3, META-RCP 3-TiO₂, META-RCP 4, META-RCP 4-TiO₂, META-RCP 5 et META-RCP 5-TiO₂.

Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que la famille de produits ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER est efficace contre les biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires), les algues et les animaux aquatiques salissants dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RESISTANCE

Aucune donnée n'a été trouvée à ce jour dans la littérature scientifique s'agissant de phénomènes de résistance à l'oxyde de dicuivre et au DCOIT utilisés contre les organismes salissants.

D'autre part, en cas d'inefficacité du traitement, le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.

SUBSTANCES PREOCCUPANTES

8 co-formulants, oxyde de zinc, dioxyde de titane, xylène, éthylbenzène, hydrocarbures C9 aromatiques, benzène, méthacrylate de méthyle et dioxyde de silicium, contenus dans les produits de la famille ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER ont été identifiés comme substances préoccupantes

⁵ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>.

pour la santé humaine et ou pour l'environnement. Seules les substances préoccupantes des META-RCP conformes sont reportées dans le RCP en annexe.

Certains co-formulants, seraient susceptibles de présenter des indications de propriétés de perturbation endocrinienne (PE). Cependant les informations disponibles ne permettent pas de finaliser l'évaluation du caractère PE de ces co-formulants. Cette évaluation devra être menée dans le cadre du règlement REACH 1907/2006.

RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

Utilisation par des professionnels - Application au pulvérisateur (airless) et pinceau/rouleau et retrait du produit

L'estimation des expositions, liée à l'utilisation de tous les produits la famille ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT/COPPER **lors de l'application par pulvérisation ou au pinceau/rouleau, lors du nettoyage des équipements ainsi que lors du retrait du produit**, est inférieure à l'AEL⁶ des deux substances actives⁷ et à l'AEC⁸ (par inhalation) du DCOIT pour les utilisateurs professionnels et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Au vu des propriétés irritantes et sensibilisantes des produits de la famille ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT/COPPER (H317, H318, H315 et H335), le risque local est également acceptable pour l'application par pulvérisation ou au pinceau/rouleau dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

En application du document guide⁹, une évaluation du risque a été réalisée pour les 7 substances préoccupantes pour la santé humaine (dioxyde de titane, xylène, éthylbenzène, hydrocarbures C9 aromatiques, benzène, méthacrylate de méthyle et dioxyde de silicium). L'estimation de l'exposition au dioxyde de silicium est inférieure à l'AEC (par inhalation) de la substance pour les utilisateurs professionnels lors de l'utilisation des produits du META-RCP3-TiO₂ de la famille ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT/COPPER. L'estimation de l'exposition aux substances préoccupantes ayant une Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP) Européenne (xylène, éthylbenzène, benzène, méthacrylate de méthyle) est inférieure aux valeurs limites respectives pour les utilisateurs professionnels lors de l'utilisation de tous les produits de la famille ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT/COPPER.

Ainsi, l'usage par pulvérisation et lors du retrait du produit par des utilisateurs professionnels, de tous les produits de la famille ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT/COPPER est conforme pour la santé humaine.

Utilisation par des non professionnels - Application au pinceau/rouleau

L'estimation de l'exposition liée à l'utilisation des produits des META-RCP 1, META-RCP 1-TiO₂, META-RCP 2 et META-RCP 2-TiO₂ de la famille ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT/COPPER **lors de l'application au pinceau/rouleau et lors du nettoyage des pinceaux/rouleaux**, est inférieure à l'AEL des deux substances actives et à l'AEC (par inhalation) du DCOIT pour les utilisateurs non professionnels et les autres personnes exposées, lorsque des gants de ménage sont portés pendant l'application.

L'estimation de l'exposition liée à l'utilisation des produits des META-RCP 3, META-RCP 3-TiO₂, META-RCP 4, META-RCP 4-TiO₂, META-RCP 5 et META-RCP 5-TiO₂ de la famille ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT/COPPER lors de l'application au pinceau/rouleau, est inférieure à l'AEL de l'oxyde de dicuivre et, à

⁶ AEL : (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

⁷ L'exposition cumulée aux deux substances actives n'est pas pertinente pour l'oxyde de dicuivre et le DCOIT au vu de leurs modes d'action différents.

⁸ AEC : Acceptable Exposure Concentration ou concentration acceptable d'exposition, est la concentration maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

⁹ Guidance on the BPR: Volume III Parts B+C, Version 4.0, December 2017, Annex A.

l'AEC (par inhalation) du DCOIT et supérieure à l'AEL du DCOIT pour les utilisateurs non professionnels et les autres personnes exposées.

Ainsi, l'usage par application au pinceau/rouleau par des utilisateurs non professionnels des produits des META-RCP 3, META-RCP 3-TiO₂, META-RCP 4, META-RCP 4-TiO₂, META-RCP 5 et META-RCP 5-TiO₂ est non conforme pour la santé humaine.

Utilisation par des non professionnels – Retrait du produit

L'estimation de l'exposition est inférieure à l'AEL des deux substances actives et supérieure à l'AEC du DCOIT pour les utilisateurs non professionnels et les autres personnes exposées **lors du retrait des produits** des META-RCP 1 et META-RCP 1-TiO₂ de la famille ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT/COPPER.

L'estimation de l'exposition est inférieure à l'AEL du DCOIT et, supérieure à l'AEL de l'oxyde du dicuivre et à l'AEC du DCOIT, pour les utilisateurs non professionnels et les autres personnes exposées **lors du retrait des produits** des META-RCP 2 et META-RCP 2-TiO₂, META-RCP 3, META-RCP 3-TiO₂, META-RCP 4, META-RCP 4-TiO₂, META-RCP 5 et META-RCP 5-TiO₂ de la famille ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT/COPPER.

Ainsi, l'usage de tous les produits de la famille ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT/COPPER ² est non conforme pour la santé humaine lors du retrait de ceux-ci par des utilisateurs non professionnels.

En application du document guide¹⁰, une évaluation du risque a été réalisée pour la substance dioxyde de silicium préoccupante pour la santé humaine pour les produits de META-RCP3-TiO₂ de la famille. L'estimation de l'exposition au dioxyde de silicium est inférieure à l'AEC de la substance pour les utilisateurs non professionnels lors de l'utilisation des produits de META-RCP3-TiO₂ de la famille ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT/COPPER.

Considérant les propriétés irritantes et sensibilisantes des produits de la famille ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT/COPPER (H317, H318, H315 et H335) le risque d'effets locaux lors de l'exposition des utilisateurs non professionnels est inacceptable lors de l'application des produits de la famille ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT/COPPER par pinceau/rouleau sans équipement de protection individuelle (EPI). Considérant le DCOIT comme un fort sensibilisant, un affinement du risque via l'utilisation d'EPI n'est pas accepté au niveau européen.

Ainsi, l'usage des produits de la famille ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT/COPPER par des utilisateurs non professionnels est non conforme pour la santé humaine.

RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Considérant les conditions d'emploi de la famille de produits ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT/COPPER revendiquées, une contamination directe de l'alimentation n'est pas attendue.

Par ailleurs, compte tenu des propriétés de l'oxyde de dicuivre (le cuivre est un élément essentiel régulé dans l'organisme), une évaluation du risque via l'alimentation n'a pas été jugée pertinente.

Concernant le DCOIT, une évaluation de l'exposition via l'alimentation basée sur un calcul théorique a été réalisée.

Le risque via l'alimentation est conforme dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

¹⁰ Guidance on the BPR: Volume III Parts B+C, Version 4.0, December 2017, Annex A.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation du risque environnemental a été réalisée pour les substances actives, ainsi que pour la substance préoccupante oxyde de zinc. Les conclusions de l'évaluation sont fondées sur l'additivité des risques des substances concernées.

Les **activités d'application, d'entretien et de réparation des coques** doivent être menées dans une zone confinée afin d'empêcher tout rejet vers l'environnement. Ces activités doivent avoir lieu sur un sol imperméable ou un sol recouvert d'un matériau imperméable. Dans ces conditions, les risques pour l'environnement liés aux rejets lors de la phase d'application de maintenance et de réparation des bateaux traités avec des produits de la famille ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER sont considérés comme négligeables.

Concernant l'évaluation des risques liés aux bateaux naviguant **en pleine mer**, les niveaux d'exposition estimés pour les espèces non-cibles des compartiments aquatique et sédimentaire liés à l'utilisation des produits de la famille ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence. Les risques pour les voies de navigation en pleine mer sont conformes.

Concernant l'évaluation des risques liés aux bateaux stationnant dans les **ports commerciaux et de plaisance (marinas) d'eau de mer et d'eau douce**, l'évaluation des expositions à l'intérieur et aux abords des ports de plaisance a été réalisée pour l'ensemble des régions de l'Europe. Il est considéré pour les ports de plaisance que l'évaluation est conforme pour un usage si, pour plus de 90% des ports au sein d'une même région, l'exposition aux abords du port est inférieure aux valeurs de référence de toxicité et l'indice de risque tenant compte de l'ensemble des substances actives et substances préoccupantes est inférieur à 1. En application du document ECHA de 2017¹¹, il est considéré que les bateaux de plus de 24 mètres et les super yachts, résident essentiellement dans les ports commerciaux. L'évaluation de l'exposition aux abords des ports commerciaux a été réalisée en utilisant le scénario OCDE-EU relatif aux ports commerciaux¹².

Sur la base de ces critères :

- L'utilisation des produits des META RCP 1, 2, 5 (avec ou sans TiO₂) de la famille ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER sur les **bateaux** résidant dans **des ports commerciaux** est conforme pour **l'environnement marin** et non conforme pour les META RCP 3 et 4 (avec ou sans TiO₂).
- L'utilisation des produits de la famille ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER sur les **bateaux** résidant dans **des ports de plaisance** est non conforme pour **l'environnement marin** excepté pour les META RCP 1 et 2 (avec ou sans TiO₂) pour la région méditerranée.
- L'utilisation de tous les produits de la famille ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER sur les **bateaux** résidant dans **des ports de plaisance** est conforme pour **l'environnement d'eau douce**.
- En l'absence de scénarios spécifiques pour les **bateaux commerciaux en eau douce**, il a été considéré que l'évaluation des risques pour les bateaux de plaisance **en eau douce** couvrait les risques pour les bateaux commerciaux.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la famille de produits ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation de la famille de produits.

¹¹ PT21 Product authorisation manual (environmental risk assessment), ECHA, V1.0, September 2017

¹² OECD-EU commercial harbour » via le logiciel MAMPEC v. 3.0.1

Anses – n° BC-DY036734-12
ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché du produit ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER :

Méta-RCP	Organismes cibles	Doses et méthode d'application	Conditions d'emploi	Conclusions
META RCP 1 META RCP 1 TiO_2 META RCP 2 META RCP 2 TiO_2	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants	Application au pinceau, rouleau, pulvérisateur airless Surfaces neuves: 0,2 L/ m ² de surface à protéger Entretien: 0,1 L/ m ² de surface à protéger Utilisateurs professionnels	Application sur des bateaux commerciaux destinés à être utilisés en eau de mer et eau douce Application sur des bateaux de plaisance destinés à être utilisés en eau de mer, en région méditerranéenne, uniquement et en eau douce	Conforme
META RCP 1 META RCP 1 TiO_2 META RCP 2 META RCP 2 TiO_2	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants	Application au pinceau, rouleau, pulvérisateur airless 0,1 L/ m ² de surface à protéger Utilisateurs professionnels et Utilisateurs non professionnels	Application sur des bateaux de plaisance destinés à être utilisés en eau de mer	Non conforme - Risque inacceptable pour la santé humaine lors du retrait du produit et des effets locaux pour les utilisateurs non professionnels - Risque inacceptable pour l'environnement marin (à l'exception de la région méditerranéenne)
META RCP 1 META RCP 1 TiO_2 META RCP 2 META RCP 2 TiO_2	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants	Application au pinceau ou au rouleau 0,2 L/ m ² de surface à protéger Utilisateurs non professionnels	Application sur des bateaux de plaisance destinés à être utilisés en eau de mer et eau douce	Non conforme - Risque inacceptable pour la santé humaine lors du retrait du produit et des effets locaux - Risque inacceptable pour l'environnement marin (à l'exception de la région méditerranéenne) méditerranée)
META RCP 3 META RCP 3 TiO_2 META RCP 4 META RCP 4 TiO_2	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants	Application au pinceau, rouleau, pulvérisateur airless 0,2 L/ m ² de surface à protéger Utilisateurs professionnels	Application sur des bateaux de plaisance destinés à être utilisés en eau douce	Non conforme - Aucune classification concernant la corrosion aux métaux ne peut être établie

Anses – n° BC-DY036734-12
ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER

META RCP 3 META RCP 3 TiO ₂ META RCP 4 META RCP 4 TiO ₂	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants	Application au pinceau, rouleau, pulvérisateur airless 0,1 L/ m ² de surface à protéger Utilisateurs professionnels	Application sur des bateaux de plaisance et des bateaux commerciaux destinés à être utilisés en eau de mer	Non conforme - Aucune classification concernant la corrosion aux métaux ne peut être établie - Risque inacceptable pour l'environnement
		Application au pinceau ou au rouleau 0,1 L/ m ² de surface à protéger Utilisateurs non professionnels	Application sur des bateaux de plaisance destinés à être utilisés en eau de mer	Non conforme - Aucune classification concernant la corrosion aux métaux ne peut être établie - Risque inacceptable pour la santé humaine lors de l'application et le retrait du produit, et des effets locaux - Risque inacceptable pour l'environnement
META RCP 5 META RCP 5 TiO ₂	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants	Application au pinceau, rouleau, pulvérisateur airless 0,2 L/ m ² de surface à protéger Utilisateurs professionnels	Application sur des bateaux commerciaux destinés à être utilisés en eau de mer et eau douce Application sur des bateaux de plaisance destinés à être utilisés en eau douce	Non conforme - Aucune classification concernant la corrosion aux métaux ne peut être établie
		Application au pinceau, rouleau, pulvérisateur airless 0,1 L/ m ² de surface à protéger Utilisateurs professionnels	Application sur des bateaux commerciaux en eau de mer et eau douce Application sur des bateaux de plaisance destinés à être utilisés en eau douce et en eau de mer	Non conforme - Aucune classification concernant la corrosion aux métaux ne peut être établie - Risque inacceptable pour l'environnement pour les bateaux de plaisance en eau de mer
META RCP 5 META RCP 5 TiO ₂	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants	Application au pinceau ou au rouleau 0,1 L/ m ² de surface à protéger Utilisateurs non professionnels	Application sur des bateaux de plaisance destinés à être utilisés en eau de mer	Non conforme - Aucune classification concernant la corrosion aux métaux ne peut être établie - Risque inacceptable pour la santé humaine lors de l'application et le retrait du produit, et des effets locaux - Risque inacceptable pour l'environnement

Pour le directeur général, par délégation,
 le directeur adjoint,
 Direction de l'évaluation des produits réglementés

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issus des conclusions de l'évaluation

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de produit(s)

Types de produit	TP21
------------------	------

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	SOROMAP PEINTURES VERNIS
	Adresse	Rue Maurice Mallet, Z.A de Béligon, 17300 Rochefort sur Mer France
Numéro de demande	BC-DY036734-12	
Type de demande	Demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	SOROMAP PEINTURES VERNIS
Adresse du fabricant	Rue Maurice Mallet, Z.A de Béligon, 17300 Rochefort sur Mer France
Emplacement des sites de fabrication	Rue Maurice Mallet, Z.A de Béligon, 17300 Rochefort sur Mer France

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Oxyde de dicuivre
Nom du fabricant	Nordox AS
Adresse du fabricant	Østensjøveien 13, N-0661 Oslo Norvège
Emplacement des sites de fabrication	Østensjøveien 13, N-0661 Oslo Norvège

Anses – n° BC-DY036734-12
ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER

Substance active	Oxyde de dicuivre
Nom du fabricant	American Chemet Corporation represented by Regulatory Compliance Limited
Adresse du fabricant	740 Waukegan Road Suite 202 Deerfield, IL 60015, Etats-Unis
Emplacement des sites de fabrication	American Chemet Corporation 145 Highway 282 East Helena, MT 59635, Etats-Unis

Substance active	Oxyde de dicuivre
Nom du fabricant	Spiess-Urania Chemicals GmbH
Adresse du fabricant	Frankenstraße 18, 20097 Hamburg, Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Kupfersalzanlage Müggenburger Hauptdeich 2 D-20539 Hamburg Allemagne

Substance active	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one (DCOIT)
Nom du fabricant	Microbial Control (Switzerland) GmbH
Adresse du fabricant	Microbial Control (Switzerland) GmbH Wolleraustrasse 15-17 8807 FREIENBACH Suisse
Emplacement des sites de fabrication	Dalian Join King Fine Chemical Co., Ltd 488 Dongbei Street, Economic and Technological Development Zone, Dalian 116600, Chine

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Oxyde de dicuivre	Oxyde de cuivre (I)	Substance active	1317-39-1	215-270-7	14,0	24,0
DCOIT	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Substance active	64359-81-5	264-843-8	0,6	2,4
Oxyde de zinc	Oxyde de zinc	Formulant	1314-13-2	215-277-5	0	9,0
Dioxyde de titane	Dioxyde de titane	Formulant	13463-67-7	236-675-5	0	10,4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Xylène	Xylène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	1,2	4,8
Éthylbenzène	Éthylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	0,4	1,6
Hydrocarbures C9 aromatiques	Hydrocarbures C9 aromatiques	Formulant	-	918-668-5	8,38	32,25
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,032
Méthacrylate de méthyle	2-méthylprop-2-énoate de méthyle	Formulant	80-62-6	201-297-1	0,04	0,08

2.2. Type de formulation

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Meta RCP1
-----------------------	-----------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP21
----------------------------	------

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Oxyde de dicuivre	Oxyde de cuivre (I)	Substance active	1317-39-1	215-270-7	14,0	14,0
DCOIT	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Substance active	64359-81-5	264-843-8	0,6	0,6
Oxyde de zinc	Oxyde de zinc	Formulant	1314-13-2	215-277-5	6,9	7,0
Xylène	Xylène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	1,2	1,2
Éthylbenzène	Éthylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	0,4	0,4

Anses – n° BC-DY036734-12
ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Hydrocarbures C9 aromatiques	Hydrocarbures C9 aromatiques	Formulant	128601-23-0	918-668-5	25,25	30,64
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,031
Méthacrylate de méthyle	2-méthylprop-2-énoate de méthyle	Formulant	80-62-6	201-297-1	0,04	0,05

2.2. Types de formulations

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Liquides inflammables, catégorie 3 Corrosion/Irritation cutanée catégorie 2 Lésions oculaires graves catégorie 1 Sensibilisation cutanée catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique 3 Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeurs très inflammables H315 : Provoque une irritation cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeurs très inflammables H315 : Provoque une irritation cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261 : Éviter de respirer les vapeurs et les aérosols. P264 : Se laver soigneusement les parties exposées du corps après manipulation. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

	<p>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].</p> <p>P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...en cas de malaise.</p> <p>P321 : Traitement spécifique (voir instructions sur cette étiquette).</p> <p>P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin</p> <p>P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu</p> <p>P405 : Garder sous clef</p> <p>P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	Contient des " Acides gras de talol, composés avec l'oléylamine ; Acides gras, C18-insaturés, trimères, composés avec oléylamine ; Colophane et OIT".

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – peinture antiallissure

Type de produits	TP21 – Produits antiallissure
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antiallissure utilisée pour prévenir la colonisation et la croissance des micro et macro-organismes salissant sur les bateaux destinés à naviguer en eau marine (région méditerranéenne uniquement), eau saumâtre ou eau douce.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Catégorie 1 : En milieu marin, peinture pour bateaux de plaisance d'une longueur de coque maximale de 24 mètres Catégorie 2 : En eaux douces, peinture pour bateaux de plaisance d'une longueur de coque maximale de 24 mètres en eaux douces Catégorie 3 : En milieu marin, peinture pour navires de commerce ou d'affaires, navires navals et gouvernementaux, et sur bateaux de plaisance d'une longueur de coque de 24 mètres et moins de 50 m.

	Catégorie 4 : En eaux douces, peinture pour navires de commerce ou d'affaires, navires navals et gouvernementaux, et sur bateaux de plaisance d'une longueur de coque de 24 mètres et moins de 50 m.
Méthode(s) d'application	Application : - au pinceau - au rouleau - par pulvérisateur airless
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi : Surfaces neuves : 0,2 L/m ² , application en deux couches de peinture de 0,1 L/m ² (épaisseur finale : 100 µm de peinture sèche). En entretien : 0,1 L/m ² , application d'une couche de peinture (épaisseur finale : 50 µm de peinture sèche), application possible d'une seconde couche de peinture de 0,1 L/m ² pour les zones sensibles (épaisseur finale : 100 µm de peinture sèche). Une application par an maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Seau (0,75 L, 2,5 L et 16 L) en fer blanc protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- La durée de vie en service du produit dépend directement de l'épaisseur de la peinture appliquée, des conditions environnementales et de l'usage du bateau. Pour information, les essais d'efficacité ont été réalisés avec une épaisseur de couche de 100 à 200 µm pendant 12 à 13 mois.
- Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter à la dose d'application recommandée afin d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison d'encrassement.
- Ne pas utiliser sur les coques en aluminium.
- Pour l'application relative à l'entretien des bateaux, les zones sensibles recommandées par le détenteur de l'autorisation sont la ligne de flottaison, l'avant du bateau, l'avant de la quille et le gouvernail.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Homogénéiser le produit avant emploi.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Les activités d'application de la peinture, d'entretien et de réparation des coques doivent être menées dans une zone confinée afin d'empêcher tout rejet vers l'environnement. Ces activités doivent avoir lieu sur un sol imperméable ou un sol recouvert d'un matériau imperméable. Tous les rejets issus de l'application du produit, de la maintenance et de la réparation des coques doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Les produits ne peuvent être utilisés que pour le traitement des bateaux de plaisance (≤ 24 m) qui sont amarrés en permanence dans des ports de la mer méditerranée ou navigant uniquement en eau douce.
- Minimiser les éclaboussures lors de l'application au pinceau/rouleau.
- Eviter le contact avec des outils et objets contaminés.
- Enlever les résidus de peinture présents sur la peau après utilisation.
- Les produits doivent porter une étiquette indiquant « les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement ». Si une personne se trouve dans une zone où elle pourrait être exposée, elle devra se vêtir de manière appropriée avec les EPIs appropriés.
- Les EPI suivants devront à minima être portés durant les phases de :
 - Mélange et chargement : des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III de type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes de protection chimique.
 - Pulvérisation par pistolet airless (applicateurs et assistants): des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III de type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) , un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes de protection chimique .
 - Nettoyage des équipements (pistolets de pulvérisation) : des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes de protection chimique.

- Application au pinceau/rouleau: des gants en coton et des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III de type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes de protection chimique.
- Nettoyage des pinceaux/rouleaux : des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes de protection chimique.
- Retrait de la peinture :
- Remplissage de la sableuse : des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III de type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 10 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes de protection chimique.
- Sablage de l'ancienne peinture : des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III de type 4) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes de protection chimique.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison et ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison et ou un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. Informations au personnel de santé et ou au médecin : Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins ($pH > 11$), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (éviers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 2 ans.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	AF ECO ONE MATRICE DURE NOIR				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre	Oxyde de cuivre (I)	Substance active	1317-39-1	215-270-7	14
DCOIT	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Substance active	64359-81-5	264-843-8	0,6
Oxyde de zinc	Oxyde de zinc	Formulant	1314-13-2	215-277-5	7,0
Xylène	Xylène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	1,2
Éthylbenzène	Éthylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	0,4
Hydrocarbures C9 aromatiques	Hydrocarbures C9 aromatiques	Formulant	-	918-668-5	30,64
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,031
Méthacrylate de méthyle	2-méthylprop-2-énoate de méthyle	Formulant	80-62-6	201-297-1	0,05

Anses – n° BC-DY036734-12
ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER

Nom commercial	AF ECO ONE MATRICE DURE ROUGE				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre	Oxyde de cuivre (I)	Substance active	1317-39-1	215-270-7	14
DCOIT	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Substance active	64359-81-5	264-843-8	0,6
Oxyde de zinc	Oxyde de zinc	Formulant	1314-13-2	215-277-5	7,0
Xylène	Xylène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	1,2
Éthylbenzène	Éthylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	0,4
Hydrocarbures C9 aromatiques	Hydrocarbures C9 aromatiques	Formulant	-	918-668-5	30,64
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,031
Méthacrylate de méthyle	2-méthylprop-2-énoate de méthyle	Formulant	80-62-6	201-297-1	0,05

Nom commercial	AF ECO ONE ERODABLE NOIR				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre	Oxyde de cuivre (I)	Substance active	1317-39-1	215-270-7	14
DCOIT	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Substance active	64359-81-5	264-843-8	0,6
Oxyde de zinc	Oxyde de zinc	Formulant	1314-13-2	215-277-5	7,0
Xylène	Xylène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	1,2
Éthylbenzène	Éthylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	0,4
Hydrocarbures C9 aromatiques	Hydrocarbures C9 aromatiques	Formulant	-	918-668-5	30,64
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,031
Méthacrylate de méthyle	2-méthylprop-2-énoate de méthyle	Formulant	80-62-6	201-297-1	0,05

Nom commercial	AF ECO ONE ERODABLE ROUGE				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre	Oxyde de cuivre (I)	Substance active	1317-39-1	215-270-7	14
DCOIT	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Substance active	64359-81-5	264-843-8	0,6
Oxyde de zinc	Oxyde de zinc	Formulant	1314-13-2	215-277-5	7,0
Xylène	Xylène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	1,2
Éthylbenzène	Éthylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	0,4
Hydrocarbures C9 aromatiques	Hydrocarbures C9 aromatiques	Formulant	-	918-668-5	30,64
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,031
Méthacrylate de méthyle	2-méthylprop-2-énoate de méthyle	Formulant	80-62-6	201-297-1	0,05

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 1 TiO2

1. Information administrative sur le Meta RCP 1 TiO2

1.1. Identification du Meta RCP 1 TiO2

Identification	Meta RCP1 TiO2
-----------------------	----------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP21
----------------------------	------

2. Composition du Meta RCP 1 TiO2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1 TiO2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Oxyde de dicuivre	Oxyde de cuivre (I)	Substance active	1317-39-1	215-270-7	14,0	14,0

Anses – n° BC-DY036734-12
ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
DCOIT	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Substance active	64359-81-5	264-843-8	0,6	0,6
Oxyde de zinc	Oxyde de zinc	Formulant	1314-13-2	215-277-5	6,84	7,0
Dioxyde de titane	Dioxyde de titane	Formulant	13463-67-7	236-675-5	1,0	1,0
Xylène	Xylène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	1,2	1,2
Éthylbenzène	Éthylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	0,4	0,4
Hydrocarbures C9 aromatiques	Hydrocarbures C9 aromatiques	Formulant	-	918-668-5	26,96	30,64
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,031
Méthacrylate de méthyle	2-méthylprop-2-énoate de méthyle	Formulant	80-62-6	201-297-1	0,04	0,05

2.2. Types de formulations

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1 TiO2

Classification	
Catégories de danger	Liquides inflammables, catégorie 3 Corrosion/Irritation cutanée catégorie 2 Lésions oculaires graves catégorie 1 Sensibilisation cutanée catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique 3 Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeurs très inflammables H315 : Provoque une irritation cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. EUH 211 : Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. EUH 210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeurs très inflammables

Anses – n° BC-DY036734-12
ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT /
COPPER

	<p>H315 : Provoque une irritation cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. EUH 211 : Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. EUH 210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.</p>
Conseils de prudence	<p>P201 : Se procurer les instructions avant utilisation. P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261 : Éviter de respirer les vapeurs et les aérosols. P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Eviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau/... P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise. P321 : Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette). P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391 : Recueillir le produit répandu. P405 : Garder sous clef. P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.</p>
Note	Contient des "Acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine; Acides gras, C18-insaturés, trimères, composés avec oléylamine; Colophane et OIT".

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1 TiO2

4.1. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 1 – peinture antalisssure

Type de produit	TP21 – Produits antalisssure
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antalisssure utilisées pour prévenir la colonisation et la croissance des micro et macro-organismes salissant sur les bateaux destinés à naviguer en eau marine (région méditerranéenne uniquement), eau saumâtre ou eau douce.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Catégorie 1 : En milieu marin, peinture pour bateaux de plaisance d'une longueur de coque maximale de 24 mètres Catégorie 2 : En eaux douces, peinture pour bateaux de plaisance d'une longueur de coque maximale de 24 mètres en eaux douces Catégorie 3 : En milieu marin, peinture pour navires de commerce ou d'affaires, navires navals et gouvernementaux, et sur bateaux de plaisance d'une longueur de coque de 24 mètres et moins de 50 m. Catégorie 4 : En eaux douces, peinture pour navires de commerce ou d'affaires, navires navals et gouvernementaux, et sur bateaux de plaisance d'une longueur de coque de 24 mètres et moins de 50 m.
Méthode(s) d'application	Application : - au pinceau - au rouleau - par pulvérisateur airless
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi : Surfaces neuves : 0,2 L/m ² , application en deux couches de peinture de 0,1 L/m ² (épaisseur finale : 100 µm de peinture sèche). En entretien : application d'une couche de peinture de 0,1 L/m ² (épaisseur finale : 50 µm de peinture sèche), application possible d'une seconde couche de peinture de 0,1 L/m ² pour les zones sensibles (épaisseur finale : 100 µm de peinture sèche). Une application par an maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Seau (0,75 L, 2,5 L et 16 L) en fer blanc protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1 TiO2

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- La durée de vie en service du produit dépend directement de l'épaisseur de la peinture appliquée, des conditions environnementales et de l'usage du bateau. Pour information, les essais d'efficacité ont été réalisés avec une épaisseur de couche de 100 à 200 µm pendant 12 à 13 mois.
- Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter à la dose d'application recommandée afin d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison d'encrassement.
- Ne pas utiliser sur les coques en aluminium.
- Pour l'application relative à l'entretien des bateaux, les zones sensibles recommandées par le détenteur de l'autorisation sont la ligne de flottaison, l'avant du bateau, l'avant de la quille et le gouvernail.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Homogénéiser le produit avant emploi.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Les activités d'application de la peinture, d'entretien et de réparation des coques doivent être menées dans une zone confinée afin d'empêcher tout rejet vers l'environnement. Ces activités doivent avoir lieu sur un sol imperméable ou un sol recouvert d'un matériau imperméable. Tous les rejets issus de l'application du produit, de la maintenance et de la réparation des coques doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Les produits ne peuvent être utilisés que pour le traitement des bateaux de plaisance (≤ 24 m) qui sont amarrés en permanence dans des ports de la mer méditerranée ou navigant uniquement en eau douce.
- Minimiser les éclaboussures lors de l'application au pinceau/rouleau.
- Eviter le contact avec des outils et objets contaminés.
- Enlever les résidus de peinture présents sur la peau après usage.
- Les produits doivent porter une étiquette indiquant « les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement ». Si une personne se trouve dans une zone où elle pourrait être exposée, elle devra se vêtir de manière appropriée avec les EPIs appropriés.
- Les EPI suivants devront à minima être portés durant les phases de :
- Mélange et chargement : des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au

minimum de catégorie III de type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes de protection chimique.

- **Pulvérisation par pistolet airless (applicateurs et les assistants):** des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III de type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes de protection chimique .
- **Nettoyage des équipements (pistolets de pulvérisation) :** des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes de protection chimique.
- **Application au pinceau/rouleau:** des gants en coton et des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III de type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes de protection chimique.
- **Nettoyage des pinceaux/rouleaux :** des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes de protection chimique.
- **Retrait de la peinture :**
- **Remplissage de la sableuse :** des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III de type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),, un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 10 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes de protection chimique.
- **Sablage de l'ancienne peinture :** des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III de type 4) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes de protection chimique.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison et ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison et ou un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. Informations au personnel de santé et ou au médecin : Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins ($\text{pH} > 11$), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (éviers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1 TiO2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	AF ECO ONE MATRICE DURE BLEU FONCE				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre	Oxyde de cuivre (I)	Substance active	1317-39-1	215-270-7	14,0
DCOIT	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Substance active	64359-81-5	264-843-8	0,6
Oxyde de zinc	Oxyde de zinc	Formulant	1314-13-2	215-277-5	7,0
Dioxyde de titane	Dioxyde de titane	Formulant	13463-67-7	236-675-5	1,0
Xylène	Xylène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	1,2
Éthylbenzène	Éthylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	0,4
Hydrocarbures C9 aromatiques	Hydrocarbures C9 aromatiques	Formulant	-	918-668-5	30,64
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,031
Méthacrylate de méthyle	2-méthylprop-2-énoate de méthyle	Formulant	80-62-6	201-297-1	0,05

Nom commercial	AF ECO ONE ERODABLE BLEU FONCE				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre	Oxyde de cuivre (I)	Substance active	1317-39-1	215-270-7	14,0
DCOIT	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Substance active	64359-81-5	264-843-8	0,6
Oxyde de zinc	Oxyde de zinc	Formulant	1314-13-2	215-277-5	7,0
Dioxyde de titane	Dioxyde de titane	Formulant	13463-67-7	236-675-5	1,0
Xylène	Xylène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	1,2
Éthylbenzène	Éthylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	0,4
Hydrocarbures C9 aromatiques	Hydrocarbures C9 aromatiques	Formulant	-	918-668-5	30,64
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,031

Nom commercial	AF ECO ONE ERODABLE BLEU FONCE				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Méthacrylate de méthyle	2-méthylprop-2-énoate de méthyle	Formulant	80-62-6	201-297-1	0,05

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	Meta RCP2
----------------	-----------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP21
---------------------	------

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Oxyde de dicuivre	Oxyde de cuivre (I)	Substance active	1317-39-1	215-270-7	24,0	24,0
DCOIT	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Substance active	64359-81-5	264-843-8	0,75	0,75
Oxyde de zinc	Oxyde de zinc	Formulant	1314-13-2	215-277-5	0	9,0
Xylène	Xylène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	1,5	1,5
Éthylbenzène	Éthylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	0,5	0,5
Hydrocarbures C9 aromatiques	Hydrocarbures C9 aromatiques	Formulant	-	918-668-5	12,26	32,25
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,032
Méthacrylate de méthyle	2-méthylprop-2-énoate de méthyle	Formulant	80-62-6	201-297-1	0,04	0,05

2.2. Types de formulations

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Liquides inflammables, catégorie 3 Corrosion/Irritation cutanée catégorie 2 Lésions oculaires graves catégorie 1 Sensibilisation cutanée catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique 3 Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeurs très inflammables H315 : Provoque une irritation cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261 : Éviter de respirer les vapeurs et les aérosols. P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau/... P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si

	<p>la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...en cas de malaise.</p> <p>P321 : Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette).</p> <p>P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.</p> <p>P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu.</p> <p>P405 : Garder sous clef.</p> <p>P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.</p>
Note	Contient des "Acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine; Acides gras, C18-insaturés, trimères, composés avec oléylamine; Colophane et OIT".

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 1 – peinture antalisssure

Type de produit	TP21 – Produits antalisssure
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antalisssure utilisées pour prévenir la colonisation et la croissance des micro et macro-organismes salissant sur les bateaux destinés à naviguer en eau marine (région méditerranéenne uniquement), eau saumâtre ou eau douce.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Catégorie 1 : En milieu marin, peinture pour bateaux de plaisance d'une longueur de coque maximale de 24 mètres Catégorie 2 : En eaux douces, peinture pour bateaux de plaisance d'une longueur de coque maximale de 24 mètres en eaux douces Catégorie 3 : En milieu marin, peinture pour navires de commerce ou d'affaires, navires navals et gouvernementaux, et sur bateaux de plaisance d'une longueur de coque de 24 mètres et moins de 50 m. Catégorie 4 : En eaux douces, peinture pour navires de commerce ou d'affaires, navires navals et gouvernementaux, et sur bateaux de plaisance d'une longueur de coque de 24 mètres et moins de 50 m.
Méthode(s) d'application	Application : - au pinceau - au rouleau - par pulvérisateur airless
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi : Surfaces neuves : 0,2 L/m ² , application en deux couches de peinture de 0,1 L/m ² (épaisseur finale : 100 µm de peinture sèche). En entretien : application d'une couche de peinture de 0,1 L/m ² (épaisseur finale : 50 µm de peinture sèche), application possible d'une seconde couche de peinture de 0,1 L/m ² pour les zones sensibles (épaisseur finale : 100 µm de peinture sèche). Une application par an maximum

Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Seau (0,75 L, 2,5 L et 16 L) en fer blanc protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- La durée de vie en service du produit dépend directement de l'épaisseur de la peinture appliquée, des conditions environnementales et de l'usage du bateau. Pour information, les essais d'efficacité ont été réalisés avec une épaisseur de couche de 100 à 200 µm pendant 12 à 13 mois.
- Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter à la dose d'application recommandée afin d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison d'encrassement.
- Ne pas utiliser sur les coques en aluminium.
- Pour l'application relative à l'entretien des bateaux, les zones sensibles recommandées par le détenteur de l'autorisation sont la ligne de flottaison, l'avant du bateau, l'avant de la quille et le gouvernail.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Homogénéiser le produit avant emploi.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Les activités d'application de la peinture, d'entretien et de réparation des coques doivent être menées dans une zone confinée afin d'empêcher tout rejet vers l'environnement. Ces activités doivent avoir lieu sur un sol imperméable ou un sol recouvert d'un matériau imperméable. Tous les rejets issus de l'application du produit, de la maintenance et de la réparation des coques doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Les produits ne peuvent être utilisés que pour le traitement des bateaux de plaisance (≤ 24 m) qui sont amarrés en permanence dans des ports de la mer méditerranée ou navigant uniquement en eau douce.
- Minimiser les éclaboussures lors de l'application au pinceau/rouleau.
- Eviter le contact avec des outils et objets contaminés.
- Enlever les résidus de peinture présents sur la peau après usage.
- Les produits doivent porter une étiquette indiquant « les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement ». Si une personne se trouve dans une zone où elle pourrait être exposée, elle devra se vêtir de manière appropriée avec les EPIs appropriés.
- Les EPI suivants devront à minima être portés durant les phases de :
 - Mélange et chargement : des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III de type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes de protection chimique.
 - Pulvérisation par pistolet airless (applicateurs et les assistants): des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III de type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) , un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 10 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes de protection chimique.
 - Nettoyage des équipements (pistolets de pulvérisation) : des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes de protection chimique.
 - Application au pinceau/rouleau: des gants en coton et des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III de type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes de protection chimique.
 - Nettoyage des pinceaux/rouleaux : des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes de protection chimique.
 - Retrait de la peinture :
 - Remplissage de la sableuse : des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III de type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), un équipement de protection respiratoire

avec un facteur de protection assigné de minimum 20 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes de protection chimique.

- Sablage de l'ancienne peinture : des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III de type 4) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 10 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes de protection chimique.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison et ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison et ou un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. Informations au personnel de santé et ou au médecin : Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins ($\text{pH} > 11$), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (éviers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 2 ans.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	AF ECO NOIR				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre	Oxyde de cuivre (I)	Substance active	1317-39-1	215-270-7	24,0
DCOIT	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Substance active	64359-81-5	264-843-8	0,75
Oxyde de zinc	Oxyde de zinc	Formulant	1314-13-2	215-277-5	9,0
Xylène	Xylène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	1,5
Éthylbenzène	Éthylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	0,5
Hydrocarbures C9 aromatiques	Hydrocarbures C9 aromatiques	Formulant	-	918-668-5	32,25
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,032
Méthacrylate de méthyle	2-méthylprop-2-énoate de méthyle	Formulant	80-62-6	201-297-1	0,05

Nom commercial	AF ECO ROUGE				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre	Oxyde de cuivre (I)	Substance active	1317-39-1	215-270-7	24,0
DCOIT	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Substance active	64359-81-5	264-843-8	0,75
Oxyde de zinc	Oxyde de zinc	Formulant	1314-13-2	215-277-5	9,0
Xylène	Xylène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	1,5
Éthylbenzène	Éthylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	0,5
Hydrocarbures C9 aromatiques	Hydrocarbures C9 aromatiques	Formulant	-	918-668-5	32,25
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,032
Méthacrylate de méthyle	2-méthylprop-2-énoate de méthyle	Formulant	80-62-6	201-297-1	0,05

Anses – n° BC-DY036734-12
ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER

Nom commercial	AF ECO7 ROUGE				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre	Oxyde de cuivre (I)	Substance active	1317-39-1	215-270-7	24,0
DCOIT	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Substance active	64359-81-5	264-843-8	0,75
Oxyde de zinc	Oxyde de zinc	Formulant	1314-13-2	215-277-5	9,0
Xylène	Xylène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	1,5
Éthylbenzène	Éthylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	0,5
Hydrocarbures C9 aromatiques	Hydrocarbures C9 aromatiques	Formulant	-	918-668-5	32,25
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,032
Méthacrylate de méthyle	2-méthylprop-2-énoate de méthyle	Formulant	80-62-6	201-297-1	0,05

Nom commercial	AF ECO7 NOIR				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre	Oxyde de cuivre (I)	Substance active	1317-39-1	215-270-7	24,0
DCOIT	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Substance active	64359-81-5	264-843-8	0,75
Oxyde de zinc	Oxyde de zinc	Formulant	1314-13-2	215-277-5	9,0
Xylène	Xylène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	1,5
Éthylbenzène	Éthylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	0,5
Hydrocarbures C9 aromatiques	Hydrocarbures C9 aromatiques	Formulant	-	918-668-5	32,25
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,032
Méthacrylate de méthyle	2-méthylprop-2-énoate de méthyle	Formulant	80-62-6	201-297-1	0,05

Anses – n° BC-DY036734-12
ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER

Nom commercial	AF ECO ERODABLE BLEU FONCE				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre	Oxyde de cuivre (I)	Substance active	1317-39-1	215-270-7	24,0
DCOIT	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Substance active	64359-81-5	264-843-8	0,75
Oxyde de zinc	Oxyde de zinc	Formulant	1314-13-2	215-277-5	9,0
Xylène	Xylène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	1,5
Éthylbenzène	Éthylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	0,5
Hydrocarbures C9 aromatiques	Hydrocarbures C9 aromatiques	Formulant	-	918-668-5	32,25
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,032
Méthacrylate de méthyle	2-méthylprop-2-énoate de méthyle	Formulant	80-62-6	201-297-1	0,05

Nom commercial	AF ECO ERODABLE NOIR				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre	Oxyde de cuivre (I)	Substance active	1317-39-1	215-270-7	24,0
DCOIT	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Substance active	64359-81-5	264-843-8	0,75
Oxyde de zinc	Oxyde de zinc	Formulant	1314-13-2	215-277-5	9,0
Xylène	Xylène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	1,5
Éthylbenzène	Éthylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	0,5
Hydrocarbures C9 aromatiques	Hydrocarbures C9 aromatiques	Formulant	-	918-668-5	32,25
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,032
Méthacrylate de méthyle	2-méthylprop-2-énoate de méthyle	Formulant	80-62-6	201-297-1	0,05

Nom commercial	AF ECO ERODABLE ROUGE				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre	Oxyde de cuivre (I)	Substance active	1317-39-1	215-270-7	24,0
DCOIT	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Substance active	64359-81-5	264-843-8	0,75
Oxyde de zinc	Oxyde de zinc	Formulant	1314-13-2	215-277-5	9,0
Xylène	Xylène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	1,5
Éthylbenzène	Éthylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	0,5
Hydrocarbures C9 aromatiques	Hydrocarbures C9 aromatiques	Formulant	-	918-668-5	32,25
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,032
Méthacrylate de méthyle	2-méthylprop-2-énoate de méthyle	Formulant	80-62-6	201-297-1	0,05

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 2 TiO2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2 TiO2

1.1. Identification du Meta RCP 2 TiO2

Identification	Meta RCP2 TiO2
-----------------------	----------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 4	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP21
----------------------------	------

2. Composition du Meta RCP 2 TiO2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2 TiO2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Oxyde de dicuivre	Oxyde de cuivre (I)	Substance active	1317-39-1	215-270-7	24,0	24,0

Anses – n° BC-DY036734-12
ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
DCOIT	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Substance active	64359-81-5	264-843-8	0,75	0,75
Oxyde de zinc	Oxyde de zinc	Formulant	1314-13-2	215-277-5	4,0	9,0
Dioxyde de titane	Dioxyde de titane	Formulant	13463-67-7	236-675-5	1,0	10,4
Xylène	Xylène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	1,5	1,5
Éthylbenzène	Éthylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	0,5	0,5
Hydrocarbures C9 aromatiques	Hydrocarbures C9 aromatiques	Formulant	-	918-668-5	12,30	32,25
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,032
Méthacrylate de méthyle	2-méthylprop-2-énoate de méthyle	Formulant	80-62-6	201-297-1	0,04	0,05

2.2. Types de formulations

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2 TiO2

Classification	
Catégories de danger	Liquides inflammables, catégorie 3 Corrosion/Irritation cutanée catégorie 2 Lésions oculaires graves catégorie 1 Sensibilisation cutanée catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique 3 Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeurs très inflammables H315 : Provoque une irritation cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. EUH 211 : Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. EUH 210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

Anses – n° BC-DY036734-12
ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER

	<p>H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. EUH 211 : Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. EUH 210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.</p>
Conseils de prudence	<p>P201 : Se procurer les instructions avant utilisation. P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261 : de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Eviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau/... P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise. P321 : Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette). P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation P391 : Recueillir le produit répandu P405 : Garder sous clef P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	Contient des "Acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine; Acides gras, C18-insaturés, trimères, composés avec oléylamine; Colophane et OIT".

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2 TiO2

4.1. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 1 – peinture antiallissure

Type de produit	TP21 – Produits antiallissure
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antiallissure utilisées pour prévenir la colonisation et la croissance des micro et macro-organismes salissant sur les bateaux destinés à naviguer en eau marine (région méditerranéenne uniquement), eau saumâtre ou eau douce.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Catégorie 1 : En milieu marin, peinture pour bateaux de plaisance d'une longueur de coque maximale de 24 mètres Catégorie 2 : En eaux douces, peinture pour bateaux de plaisance d'une longueur de coque maximale de 24 mètres en eaux douces Catégorie 3 : En milieu marin, peinture pour navires de commerce ou d'affaires, navires navals et gouvernementaux, et sur bateaux de plaisance d'une longueur de coque de 24 mètres et moins de 50 m. Catégorie 4 : En eaux douces, peinture pour navires de commerce ou d'affaires, navires navals et gouvernementaux, et sur bateaux de plaisance d'une longueur de coque de 24 mètres et moins de 50 m.
Méthode(s) d'application	Application: - au pinceau - au rouleau - par pulvérisateur airless
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi : Surfaces neuves : 0,2 L/m ² , application en deux couches de peinture de 0,1 L/m ² (épaisseur finale : 100 µm de peinture sèche). En entretien : application d'une couche de peinture de 0,1 L/m ² (épaisseur finale : 50 µm de peinture sèche), application possible d'une seconde couche de peinture pour les zones sensibles (épaisseur finale : 100 µm de peinture sèche). Une application par an maximum
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Seau (0,75 L, 2,5 L et 16 L) en fer blanc protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2 TiO2

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- La durée de vie en service du produit dépend directement de l'épaisseur de la peinture appliquée, des conditions environnementales et de l'usage du bateau. Pour information, les essais d'efficacité ont été réalisés avec une épaisseur de couche de 100 à 200 µm pendant 12 à 13 mois.
- Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter à la dose d'application recommandée afin d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison d'encrassement.
- Ne pas utiliser sur les coques en aluminium.
- Pour l'application relative à l'entretien des bateaux, les zones sensibles recommandées par le détenteur de l'autorisation sont la ligne de flottaison, l'avant du bateau, l'avant de la quille et le gouvernail.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Homogénéiser le produit avant emploi.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Les activités d'application de la peinture, d'entretien et de réparation des coques doivent être menées dans une zone confinée afin d'empêcher tout rejet vers l'environnement. Ces activités doivent avoir lieu sur un sol imperméable ou un sol recouvert d'un matériau imperméable. Tous les rejets issus de l'application du produit, de la maintenance et de la réparation des coques doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Les produits ne peuvent être utilisés que pour le traitement des bateaux de plaisance (≤ 24 m) qui sont amarrés en permanence dans des ports de la mer méditerranée ou navigant uniquement en eau douce.
- Minimiser les éclaboussures lors de l'application au pinceau/rouleau.
- Eviter le contact avec des outils et objets contaminés.
- Enlever les résidus de peinture présents sur la peau après usage.
- Les produits doivent porter une étiquette indiquant « les personnes non protégées doivent être tenues à l'écart des zones de traitement ». Si une personne se trouve dans une zone où elle pourrait être exposée, elle devra se vêtir de manière appropriée avec les EPIs appropriés.
- Les EPI suivants devront à minima être portés durant les phases de :
- Mélange et chargement : des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III de type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de

l'autorisation dans les informations sur le produit), un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).et des lunettes de protection chimique.

- Pulvérisation par pistolet airless (applicateurs et les assistants): des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III de type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) , un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 10 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes de protection chimique.
- Nettoyage des équipements (pistolets de pulvérisation) : des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes de protection chimique.
- Application au pinceau/rouleau: des gants en coton et des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III de type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes de protection chimique.
- Nettoyage des pinceaux/rouleaux : des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes de protection chimique.
- Retrait de la peinture :
- Remplissage de la sableuse : des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III de type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 20 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes de protection chimique.
- Sablage de l'ancienne peinture : des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III de type 4 (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 10 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes de protection chimique.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. Informations au personnel de santé / au médecin : Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins ($\text{pH} > 11$), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (éviers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 2 ans.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2 TiO2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	AF ECO BLEU CLAIR				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre	Oxyde de cuivre (I)	Substance active	1317-39-1	215-270-7	24,0
DCOIT	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Substance active	64359-81-5	264-843-8	0,75
Oxyde de zinc	Oxyde de zinc	Formulant	1314-13-2	215-277-5	9,0
Dioxyde de titane	Dioxyde de titane	Formulant	13463-67-7	236-675-5	10,4
Xylène	Xylène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	1,5

Anses – n° BC-DY036734-12
ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER

Nom commercial	AF ECO BLEU CLAIR				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Éthylbenzène	Éthylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	0,5
Hydrocarbures C9 aromatiques	Hydrocarbures C9 aromatiques	Formulant	-	918-668-5	32,25
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,032
Méthacrylate de méthyle	2-méthylprop-2-énoate de méthyle	Formulant	80-62-6	201-297-1	0,05

Nom commercial	AF ECO BLEU FONCE				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre	Oxyde de cuivre (I)	Substance active	1317-39-1	215-270-7	24,0
DCOIT	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Substance active	64359-81-5	264-843-8	0,75
Oxyde de zinc	Oxyde de zinc	Formulant	1314-13-2	215-277-5	9,0
Dioxyde de titane	Dioxyde de titane	Formulant	13463-67-7	236-675-5	10,4
Xylène	Xylène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	1,5
Éthylbenzène	Éthylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	0,5
Hydrocarbures C9 aromatiques	Hydrocarbures C9 aromatiques	Formulant	-	918-668-5	32,25
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,032
Méthacrylate de méthyle	2-méthylprop-2-énoate de méthyle	Formulant	80-62-6	201-297-1	0,05

Nom commercial	AF ECO GRIS				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre	Oxyde de cuivre (I)	Substance active	1317-39-1	215-270-7	24,0
DCOIT	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Substance active	64359-81-5	264-843-8	0,75

Anses – n° BC-DY036734-12
ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER

Nom commercial	AF ECO GRIS				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de zinc	Oxyde de zinc	Formulant	1314-13-2	215-277-5	9,0
Dioxyde de titane	Dioxyde de titane	Formulant	13463-67-7	236-675-5	10,4
Xylène	Xylène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	1,5
Éthylbenzène	Éthylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	0,5
Hydrocarbures C9 aromatiques	Hydrocarbures C9 aromatiques	Formulant	-	918-668-5	32,25
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,032
Méthacrylate de méthyle	2-méthylprop-2-énoate de méthyle	Formulant	80-62-6	201-297-1	0,05

Nom commercial	AF ECO7 BLEU FONCE				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre	Oxyde de cuivre (I)	Substance active	1317-39-1	215-270-7	24,0
DCOIT	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Substance active	64359-81-5	264-843-8	0,75
Oxyde de zinc	Oxyde de zinc	Formulant	1314-13-2	215-277-5	9,0
Dioxyde de titane	Dioxyde de titane	Formulant	13463-67-7	236-675-5	10,4
Xylène	Xylène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	1,5
Éthylbenzène	Éthylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	0,5
Hydrocarbures C9 aromatiques	Hydrocarbures C9 aromatiques	Formulant	-	918-668-5	32,25
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,032
Méthacrylate de méthyle	2-méthylprop-2-énoate de méthyle	Formulant	80-62-6	201-297-1	0,05

Anses – n° BC-DY036734-12
ANTIFOULING SOROMAP COUPLE DCOIT / COPPER

Nom commercial	AF ECO ERODABLE BLEU CLAIR				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre	Oxyde de cuivre (I)	Substance active	1317-39-1	215-270-7	24,0
DCOIT	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Substance active	64359-81-5	264-843-8	0,75
Oxyde de zinc	Oxyde de zinc	Formulant	1314-13-2	215-277-5	9,0
Dioxyde de titane	Dioxyde de titane	Formulant	13463-67-7	236-675-5	10,4
Xylène	Xylène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	1,5
Éthylbenzène	Éthylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	0,5
Hydrocarbures C9 aromatiques	Hydrocarbures C9 aromatiques	Formulant	-	918-668-5	32,25
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,032
Méthacrylate de méthyle	2-méthylprop-2-énoate de méthyle	Formulant	80-62-6	201-297-1	0,05

Nom commercial	AF ECO ERODABLE GRIS				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre	Oxyde de cuivre (I)	Substance active	1317-39-1	215-270-7	24,0
DCOIT	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Substance active	64359-81-5	264-843-8	0,75
Oxyde de zinc	Oxyde de zinc	Formulant	1314-13-2	215-277-5	9,0
Dioxyde de titane	Dioxyde de titane	Formulant	13463-67-7	236-675-5	10,4
Xylène	Xylène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	1,5
Éthylbenzène	Éthylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	0,5
Hydrocarbures C9 aromatiques	Hydrocarbures C9 aromatiques	Formulant	-	918-668-5	32,25
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,032
Méthacrylate de méthyle	2-méthylprop-2-énoate de méthyle	Formulant	80-62-6	201-297-1	0,05